



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AVEYRON

Consultation du public relative à un projet d'autorisation exceptionnelle de capture et de transport du poisson sur la rivière « La Truyère », en aval de la retenue du barrage de Sarrans.

**DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service

Eau et Biodiversité

Unité

Milieux naturels et biodiversité

Affaire suivie par :

Jean - Michel BATUT

tél. : 05.65.73.50.95

fax : 05.65.73.51.25

courriel :

jean-

michel.batut@aveyron.gouv.fr

Note de présentation

- Contexte réglementaire :

Le code de l'environnement, qui codifie la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30/12/2006, gère la pêche en eau douce et les ressources piscicoles dans les articles L.430-1 à L.438-2, ainsi que dans les articles R.431-1 à R.437-13.

Ces articles permettent d'appliquer la réglementation nationale au niveau départemental, en l'adaptant aux spécificités du contexte local, par la prise des arrêtés préfectoraux.

- Projet d'autorisation exceptionnelle de capture et de transport du poisson sur la rivière « La Truyère », en aval de la retenue du barrage de Sarrans :

Dans le cadre de la vidange de la retenue de Sarrans, un état des lieux précédant cette opération a été réalisé dans le tronçon court-circuité du barrage de La Barthe qui a connu une évolution de son régime hydrologique pendant la vidange. Suite à ce premier inventaire réalisé en octobre 2013, un complément d'investigations concernant deux points de pêche nommés TCC4 et TCC3 a été réalisé en 2014.

Cette demande concerne la réalisation de pêche électrique de suivi, des stations inventoriées en 2014 (*TCC4 et TCC3*)

- Dates et lieux de la consultation :

En application de la loi N° 2012-1480 du 27 décembre 2012 concernant le principe de mise en oeuvre de participation du public à la préparation des décisions relatives à l'environnement, le présent projet d'arrêté est mis en consultation par voie électronique.

La consultation du public est ouverte sur le site des services de l'Etat en Aveyron du 24 mars 2015 inclus au 07 avril 2015 inclus.

Vous pouvez consulter le projet d'autorisation exceptionnelle de capture et de transport du poisson sur la rivière « La Truyère », en aval de la retenue du barrage de Sarrans en annexe de la présente note.

Le public peut faire valoir ses observations après avoir précisé le sujet auquel elles se rattachent directement en ligne à l'adresse suivante : ddt-seb@aveyron.gouv.fr ou par courrier à l'adresse suivante : D.D.T de l'Aveyron - Service eau et biodiversité - 9, rue de Bruxelles - BP 3370 - 12033 Rodez cedex 09.

Adresse postale : 9 rue de Bruxelles Bourran BP 3370 12033 RODEZ CEDEX 9

Téléphone : 05 65 73 50 00 _ Courriel : ddt@aveyron.gouv.fr _ Site internet : <http://www.aveyron.gouv.fr>